

## ARRÊTÉ D'ANNULATION N° AN04320120424221

Le (la) président(e) du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale,

Vu la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 12, 13, 14, 23 et 41.

Vu les déclarations de créations et vacances d'emplois de catégorie A,B,C transmises par les collectivités et les établissements énumérés à l'article 2 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, au Centre de gestion dans le ressort duquel ils se trouvent,

### ARRÊTE

#### Article 1 :

Les déclarations de création et de vacances d'emploi de catégorie A,B et C sont arrêtées conformément au document ci-annexé qui comporte 2 déclarations annulées.

#### Article 2 :

Ampliation du présent arrêté est adressé à Monsieur le préfet de Haute-Loire .

Transmis

Au représentant de l'état

Fait à ESPALY SAINT MARCEL, le 24 avril 2012

Visé Le : 26 avril 2012

Monsieur Guy GRANGER  
Président

Le Centre de Gestion assure la publicité par affichage dans ses locaux pendant les horaires d'ouverture

N° de déclaration	Grade	Service	Temps de travail	Collectivité	CP et commune	Date de transmission	N° du précédent arrêté
V04311105649001	Rédacteur		35h00	SYMPTTOM	43200 MONISTROL SUR LOIRE	25/10/2011	04320111107240
V04312035274001	Adjoint technique de 2ème classe	DIST - Pôle Monistrol - CO Le Chambon	35h00	CONSEIL GENERAL DE HAUTE LOIRE	43000 LE PUY EN VELAY	02/03/2012	04320120308981